



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 19 octobre 2022

Le Conseil municipal régulièrement convoqué le 14 octobre 2022, s'est tenu le 19 octobre 2022 à 18h30 à la mairie.

**Présents** : ADAM Bernard, ARMENJON Frédéric, AVIET Thierry, BORNIBUS Emilie, LEDERMAN Michel, MATHYS Rose-Marie, MEUNIER Philippe, MORLAND Laure, RODRIGUES Philippe, TOURATIER Elodie.

**Procuration** : BABIN Valérie à LEDERMAN Michel.

**Secrétaire de séance** : MATHYS Rose-Marie

### 1) Tarifs périscolaires

Le Maire rappelle la rétrocession de la compétence périscolaire (accueils du matin et soir et pause méridienne) de la Communauté de Communes Norge et Tille aux communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire.

Le service est géré en délégation de service public (DSP) par l'ADMR qui a annoncé, dans le cadre de la nouvelle DSP, une augmentation prévisible du déficit de la cantine garderie, lequel sera pris en charge par les communes concernées.

Ce déficit est lié à l'augmentation des charges diverses (nourriture, fonctionnement, salaires) du service.

Dans ce contexte et afin de trouver une répartition équitable de la hausse de la charge supportée par les familles et par la Commune de Bellefond pour les années à venir, le Maire propose la révision des tarifs du service restauration de la pause méridienne et du service de garderie périscolaire (matin et soir) en tenant compte des différentes tranches de revenus.

La Caisse d'Allocations Familiales a validé ces tarifs pour l'année scolaire 2022-2023. Elle a en particulier demandé que les tarifs soient revus à la baisse pour les deux premières tranches de revenus.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les tarifs tels que définis dans les tableaux ci-dessous :

➤ **Pour la pause méridienne :**

Revenu annuel du foyer	Famille avec 1 enfant	Famille avec 2 enfants	Famille avec 3 enfants ou plus
Jusqu'à 11 999 €	3.50 €	3.20 €	3.10 €
De 12 000 € à 23 999 €	4.40 €	4.10 €	3.80 €
De 24 000 € à 35 999 €	6.40 €	6.00 €	5.80 €
De 36 000 € à 47 999 €	7.20 €	6.80 €	6.40 €
De 48 000 € à 57 999 €	8.10 €	7.70 €	7.30 €
De 58 000 € à 67 999 €	8.20 €	7.80 €	7.40 €
De 68 000 € à 77 999 €	8.30 €	7.90 €	7.50 €
De 78 000 € à 87 999 €	8.40 €	8.00 €	7.60 €
Plus de 88 000 €	8.50 €	8.10 €	7.70 €

➤ **Pour l'accueil du matin et du soir (tarif à l'heure, facturation au quart d'heure) :**

Revenu annuel du foyer	Famille avec 1 enfant	Famille avec 2 enfants	Famille avec 3 enfants ou plus
Jusqu'à 11 999 €	0.80 €	0.60 €	0.40 €
De 12 000 € à 23 999 €	1.40 €	1.00 €	0.70 €
De 24 000 € à 35 999 €	1.80 €	1.40 €	1.10 €
De 36 000 € à 47 999 €	2.20 €	1.80 €	1.60 €
De 48 000 € à 57 999 €	2.40 €	2.00 €	1.80 €
De 58 000 € à 67 999 €	2.45 €	2.05 €	1.85 €
De 68 000 € à 77 999 €	2.50 €	2.10 €	1.90 €
De 78 000 € à 87 999 €	2.55 €	2.15 €	1.95 €
Plus de 88 000 €	2.60 €	2.20 €	2.00 €

Ces tarifs s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022. Ils ont été validés dans les mêmes termes dans les communes de Brétigny et Norges-la-Ville.

Les frais d'inscription sont fixés à 5 €.

## 2) Suppression d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé de l'Ecole Maternelle.

Suite à la démission de l'agent territorial spécialisé de l'école maternelle à compter du 5 octobre dernier, le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide de supprimer le poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe d'une durée de 24 heures hebdomadaires et charge le maire de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs de la commune suite à ce changement.

## 3) Subvention écoles

Le Maire présente la demande de subvention adressée par les Directrices des écoles maternelle et primaire et décide à l'unanimité d'accorder une aide financière de 350 € représentant environ 50 % du coût total du spectacle de Noël « La sorcière qui détestait Noël » présenté par la compagnie Colibri.

## 4) Correspondant « Incendie et secours »

Un correspondant Incendie et Secours doit être nommé avant le 01-11-2022. Ce dernier sera l'interlocuteur privilégié du SDIS, informera, sensibilisera le Conseil Municipal et les habitants sur les questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile.

Il participera à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Emilie BORNIBUS propose sa candidature. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la nomination de cette dernière.

## 5) Représentant « Terre de Jeux »

La communauté de communes est depuis le printemps, labellisée Terre de Jeux. En obtenant ce label, la CCNET souhaite, au-delà du soutien à Paris 2024 :

- Contribuer à renforcer l'activité physique et sportive sur le territoire
- Renforcer la dynamique et l'identité Norge et Tille
- Valoriser les sportifs et les bénévoles
- Conseiller les communes pour l'obtention de subvention dans le cadre de la rénovation ou la construction d'équipements sportifs

Afin de construire un plan d'action partagé, la communauté de communes Norge et Tille a créé une commission « Terre de Jeux » et demande aux communes de désigner deux représentants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal propose de faire appel à des habitants du village. Le Maire se chargera de contacter des sportifs du village.

## 6) Informations et Questions diverses

- **Eclairage public :** Dans un souci de maîtrise des consommations d'énergies, une réflexion a été engagée par le Conseil municipal sur la possibilité de réduire le temps de l'éclairage nocturne dans le village en programmant l'extinction à 22h30 au lieu de minuit. Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Par ailleurs, d'autres réflexions sont menées pour les illuminations de Noël, la gestion des bâtiments communaux, etc.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

Le Maire

Philippe MEUNIER

